

PLANNING 2018

- temps de travail
- allègement de la
Procédure Pénale
- suivi PPCR
- ratio
- ...

VOUS COUVRIR

EN TOUTES CIRCONSTANCES,

C'EST NOTRE DEVOIR



Parce qu'elle connaît mieux que quiconque les métiers de tous ceux qui concourent à la sécurité des personnes et des biens, la MGP vous fournit une protection sociale adaptée à vos besoins et au meilleur tarif. Notre gamme Lyria, à la fois complète et modulable, en est le meilleur exemple : ses garanties santé, salaire et prévoyance répondent aux attentes de chaque membre de votre famille.

**POUR SOUSCRIRE
LYRIA, RENDEZ-VOUS :**

♦ SUR
MGP.FR

♦ DANS L'UNE
DE NOS AGENCES

♦ AU 09 71 10 11 12
(NUMÉRO NON SURTAXÉ)



[Jean-Marc BAILLEUL |
Secrétaire Général du SCSJ]

« JE TE PROMETS » ...

En cette fin d'année, le titre de la chanson de Johnny me fait penser aux promesses faites par l'administration depuis plusieurs mois, voire plusieurs années, qui au moment où j'écris ces lignes n'ont pas été tenues, pas encore réalisées, ou pire encore, remises en cause.

La confrontation entre la réalité et les engagements publics pris par les ministres successifs, conforte notre sentiment que la technocratie du ministère de l'Intérieur ne change pas ou si peu et s'évertue à perpétuer l'inertie... parfois avec le soutien d'organisations rétrogrades qui n'hésitent pas à écrire que l'un des leurs est un traître au seul motif qu'il porte les idées de commissaires désireux de dépasser des préceptes obsolètes.

Alors, bien sûr, ces derniers mois, des groupes de travail ont été mis en place, des propositions concrètes ont été formulées sur des sujets que nous portons depuis des années... mais, les promesses datent depuis tellement de temps que nos collègues n'y croient guère, voire pour certains, complètement désabusés, n'y croient plus du tout. Quand une idée est bonne, ils se demandent qui mettra un frein à sa concrétisation, quel prétexte sera avancé pour ne rien changer... Je pense à la simplification de la procédure pénale (pour laquelle un premier Ministre et deux ministres d'état s'étaient engagés, en octobre 2015, à l'issue du rassemblement de toutes les organisations syndicales place Vendôme), aux dysfonctionnements récurrents du LRPPN ou de la PNIJ, à la déclinaison de la directive européenne du temps de travail engagée depuis 2014, au PPCR... Ce PPCR, durement négocié, ratifié, et aujourd'hui, remis en cause alors même que le ministre de l'Économie qui l'avait accompagné en avril 2016, est devenu notre président de la République. Pourquoi les agents de tous grades devraient-ils croire aux promesses ?

Le dernier épisode sur le ratio pour l'avancement au grade de commandant, annoncé par le Directeur Général, en est une illustration flagrante. En effet, Bercy a semé le trouble dans l'esprit de chacun en gardant le silence tandis qu'il validait le ratio des commissaires de police et celui des officiers de gendarmerie.

Rien de pire, pour des agents engagés, de susciter chez eux de l'espoir, d'entendre les politiques crier leur soutien, puis finalement, les décevoir. Comment ne pas être affligé de constater que pratiquement tous les ministres de l'Intérieur successifs sont aujourd'hui poursuivis par la justice ? Comment ne pas être consterné lorsque l'on découvre que l'ancien Garde des Sceaux, le premier à nous faire la morale sur la manière de faire du syndicalisme, aurait dévoilé des éléments d'enquête à un camarade politicien ?

Tout cela contribue à créer, chez nombre de nos collègues, un sentiment de frustration ou de rejet du système, parfois même envers les syndicats, tant les agissements ou comportements de certains sont quelques fois identiques à ceux du monde politique.

Au moment où notre police doit retrouver son lustre, sa cohésion perdue, son esprit de famille, au moment où les suicides sont en augmentation... les

valeurs, l'engagement et la volonté de changer sont plus que jamais indispensables. Les suicides sont moitié moins importants dans la gendarmerie nationale ou dans la police de l'État de New York et trois fois moins importants dans une ville comme Montréal. Il n'y a donc pas de fatalité !

Notre engagement syndical pour l'intérêt général pourrait, parfois, dans ce contexte, passer pour de l'utopisme. Pourtant notre détermination reste intacte car nous savons que notre projet a du sens et nos arguments du poids. Nous continuerons à nous battre, par tous les moyens, pour faire changer les choses.

Comme le dit la chanson : « et même si c'est pas vrai, si on te l'a trop fait, si les mots sont usés, comme écrits à la craie, on fait bien des grands feux en frottant des cailloux. Peut-être avec le temps à la force d'y croire... on peut essayer pour voir ».

Malgré tout, j'émets donc ce vœu car j'ai trop d'espoirs pour notre maison et une grande détermination à améliorer le bien-être de mes collègues.

Sommaire

POLICE NOUVELLE

Commission paritaire : 0522 S 05555
ISSN 1961-9294

Tirage : 10 000 exemplaires

Abonnement annuel : 8,50 € – Prix au numéro : 0,90 €

Directeur de la publication : Jean-Marc BAILLEUL

Rédactrice en chef : Chantal PONS-MESOUAKI

Maquette, réalisation, impression :

Compédit Beauregard

Z.I. Beauregard – BP 39 – 61600 La Ferté-Macé

Crédits photos : SCSi

Fotolia © Klenger, © Pictures news,
© François Poirier

SCSi – SYNDICAT DES CADRES DE LA SÉCURITÉ INTÉRIÈRE

55, rue de Lyon – 75012 Paris

Tél. : 01 44 67 83 30

Fax : 01 44 67 84 20

05

Dossier
Retraites

11

PSQ

15

Temps de travail

Retraites
militaires

09

Syndicalisme
dépassé

16

18

Contentieux
Juridique

19

21

Élection IDF

20

Commissaires infos

22

Hommage au 36

Tribune

24

Le SCSi
dans les médias

26

Pour rire

Présentation
de livres

28

Effectifs
Traitements

30

29

Bulletin
d'adhésion 2018

DOSSIER

Pas de loi-cadre en 2018

Le calendrier de la réforme des retraites se précise. Il s'étale sur 2019, mais Emmanuel Macron pourrait lancer le début du chantier dans un « grand discours de cadrage » dès 2018.

L'exécutif va mettre en œuvre la promesse de campagne du candidat Macron, qui voulait remplacer la trentaine de régimes de retraite existants par un système universel par répartition, où un euro cotisé garantirait à tous les mêmes droits à pension. Deux mois après sa nomination, Jean-Paul Delevoye, le haut-commissaire aux retraites reçoit une à une les organisations syndicales et patronales pour une première prise de contact officielle. La CFDT a été reçue le 27 novembre.

Cfdt:

La CFDT a une première prise de contact avant le lancement de la réforme envisagée par Emmanuel Macron, qui doit aboutir à un système universel de retraite.

Les représentants de notre confédération ont rappelé là à cette occasion la situation spéciale des fonctionnaires de catégorie « active » de la Police.

Au regard de leurs contraintes et risques professionnels, ces personnels bénéficient d'une bonification quinquennale applicable également aux militaires, aux sapeurs-pompiers professionnels. Ce dispositif doit trouver un prolongement équivalent dans le cadre de la conception d'un régime universel.

PN/GN l'occasion de gommer des disparités inacceptables



Cette réforme doit être également l'occasion de gommer des différences de traitement et d'accompagnement qui perdurent entre policiers et gendarmes (au plan statutaire, indemnitaire, logement, transport, social, etc.). Cette iniquité de traitement n'a plus lieu d'être alors même que les deux forces regroupées au sein d'un même ministère assurent des missions équivalentes. Différences encore plus incompréhensibles que de nombreux services sont maintenant mixtes : Offices de Police Judiciaire, SAELSI, Renseignement Territorial, Groupe d'Intervention Interrégionaux, Direction de la Coopération Internationale...

Ainsi, dans ces structures policiers et gendarmes occupent des emplois rigoureusement identiques, avec les mêmes contraintes et accomplissent des missions communes.

Parmi les inégalités de traitement entre les deux forces nationales de sécurité, nous souhaitons attirer votre attention sur celle des retraites, notamment la prise en compte pour la pension des missions hors Europe, en Europe, en Corse et en outre-mer, ainsi que sur la problématique du cumul emploi/retraite.

Les bonifications de dépaysements

Ainsi, une même période d'exercice hors Europe, en Europe, en Corse ou en outre-mer se traduit différemment en matière de bonification selon que l'on est policier (civil) ou gendarme (militaire). Les premiers bénéficient éventuellement d'une bonification mais systématiquement minorée sans compter qu'ils assument la charge de leur logement.

Tableau comparatif Police Gendarmerie bonification de dépaysement/bénéfice de campagne

BÉNÉFICE POUR UN TEMPS DE MISSION EFFECTIF DE 1 AN		
	GENDARMES	POLICIERS
SÉJOUR HORS EUROPE	<i>Double campagne pour certaines campagnes OPEX en zone de guerre (ex : Mali ou Afghanistan)</i> Gain de deux ans <i>Dans la majorité des cas pour les autres pays</i> <i>Campagne simple</i> Gain d'un an	Bonification de 1/3 Gain de 4 mois
SÉJOUR EN EUROPE	<i>Simple campagne</i> Gain d'un an	Pas de bonification
SÉJOUR OUTRE-MER	<i>Simple campagne (pour Guyane Réunion Antarctique)</i> Gain d'un an <i>Demi campagne (Guadeloupe, Martinique)</i>	Bonification de 1/3 Gain de 4 mois
SÉJOUR CORSE	<i>Campagne simple*</i> Gain d'un an	Pas de bonification

* Les gendarmes sont les seuls militaires à bénéficier d'une bonification pour la Corse.

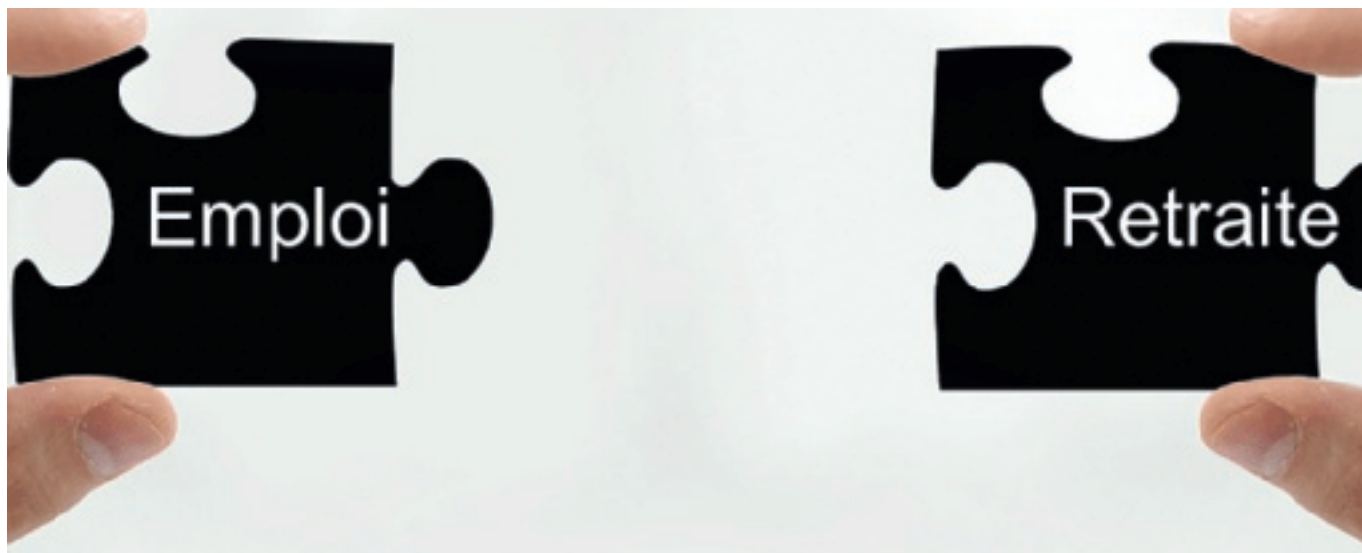
Exemples :

Un officier ou commissaire de police de la Direction de la Coopération Internationale (DCI) affecté trois ans en Afghanistan ou au Mali bénéficiera d'une bonification d'un an. Un gendarme de ce même service, pour la même mission, obtiendra un bonus de 6 ans. Dans un pays non considéré en zone de guerre, la bonification sera de 3 ans pour la même période.

Pour une mission ONU en Europe, les policiers ne bénéficient d'aucune bonification, les gendarmes d'une campagne simple (gain d'un an pour une année effective).

Un fonctionnaire affecté au service mixte de Corse du Groupe intervention Régional (GIR) n'aura aucune amélioration de sa pension pour trois années passées en Corse alors qu'un de ses collègues gendarmes bénéficie d'un gain de 3 ans supplémentaire pour le calcul de sa pension.

Cumul emploi retraite



Les gendarmes peuvent cumuler pension et revenu d'activité sans restriction. S'agissant des policiers, la loi du 20 janvier 2014 « garantissant l'avenir et la justice du système de retraite » est beaucoup plus restrictive. Ainsi, un policier ayant fait valoir ses droits à la retraite et exerçant une activité professionnelle, s'il ne veut pas voir sa pension réduite, ne pourra percevoir une rémunération qu'à hauteur d'un tiers du montant brut de la pension annuelle majorée d'un forfait de 7 000 euros environ.

De plus, les policiers souhaitant exercer une nouvelle activité salariée se verront, contrairement aux gendarmes, dans l'impossibilité d'acquérir de nouveaux droits à pension, malgré les cotisations versées par l'employeur.

COMPARATIF CUMUL EMPLOI RETRAITE PN/GN		
	POLICIERS	GENDARMES
CUMUL PENSION / REVENU D'ACTIVITÉ	Possibilité de percevoir une rémunération qu'à hauteur d'un tiers du montant brut de la pension majorée d'un forfait de 7 000 euros environ.	Pas de restriction
NOUVEAUX DROITS À PENSION EN CAS D'ACTIVITÉ	Impossibilité d'acquérir de nouveaux droits malgré les cotisations payées à l'employeur.	Acquisition de nouveaux droits

Outre cette inégalité de traitement entre policiers et gendarmes, cette situation engendre des effets pervers préjudiciables dans les domaines sensibles de sécurité. Ainsi, à titre d'exemple pour les missions à l'étranger, la situation devient préoccupante. De nombreux opérateurs français, tels que CIVIPOL (opérateur du ministère de l'Intérieur) ou Expertise France (opérateur du MAE) faisaient appel à ces policiers pour des contrats d'un an ou plus sur ces projets. De façon générale dans une période de menaces multiples et de concurrence exacerbée, l'expertise de sécurité et de performance est un atout pour notre pays. Or, les entreprises françaises voient les candidatures de policiers disparaître.

Par ailleurs, pour le besoin des entreprises, dans le cadre notamment de convention avec l'État, le recours à des policiers en activité est beaucoup plus onéreux et les services ne sont pas forcément disposés à laisser partir leurs fonctionnaires pour de longues périodes. De fait, seuls des gendarmes retraités animeront et conduiront des projets « Sécurité » à l'étranger. Dans ce contexte, la France risque de ne plus être assez concurrentielle.

Pour le SCSI-CFDT, le projet de réforme structurelle doit impérativement préserver les effets de la bonification quinquennale applicable également aux militaires, aux sapeurs-pompiers professionnels. Ce dispositif doit trouver un prolongement équivalent dans le cadre de la conception d'un régime universel.

Ce projet doit mettre fin à des disparités inacceptables entre gendarmes et policiers. On ne peut pas, au XXI^e siècle, expliquer aux policiers qui travaillent ensemble dans les mêmes services et avec des contraintes identiques pour la sécurité de nos concitoyens que cela se limite à un problème de statut différent !

Le SCSI-CFDT, après avoir déjà saisi Jean-Paul Delevoye, va transmettre un dossier à l'ensemble des parlementaires.

Le SCSI-CFDT demande au ministre de l'Intérieur d'anticiper et d'appréhender cette réforme dans un strict esprit de parité Police/Gendarmerie.



[Christophe ROUGET |
Chargé de communication
du Bureau National]



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Haut-commissaire à la réforme des retraites

Le Haut-commissaire

Nos Réf. : HCRR/DIR/RS

Paris, le 12 décembre 2017

Monsieur le Secrétaire général,

Je vous remercie pour la correspondance que vous m'avez adressée concernant la situation des fonctionnaires de catégorie « active » de la police.

Leur situation sera bien sûr examinée avec la plus grande attention dans le cadre de la réforme, et notamment en ce qui concerne les inégalités de traitement et d'accompagnement entre les policiers et les gendarmes précisées dans vos analyses.

Il est cependant encore trop tôt à ce stade de notre réflexion pour vous répondre précisément sur les questions que vous soulevez, la plupart d'entre elles feront d'ailleurs l'objet de concertation avec les organisations syndicales représentatives.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, à l'expression de mes salutations distinguées.

Jean-Paul DELEVOYE

Monsieur Jean-Marc BAILLEUL
Secrétaire général du SCSI
Bureau National
55, rue de Lyon
75012 PARIS

14, avenue Duquesne – 75350 PARIS SP 07
Téléphone : 01 40 56 60 00

Côté Gendarmes, on s'active en coulisse depuis un moment sur la future réforme des retraites... exemple :

OBJET : Synthèse sur le régime futur des retraites militaires.

RÉFÉRENCE : Mémoire du Colonel William VAQUETTE, auditeur à la 29^e session de l'INHESJ.

Dans un mémoire du 14 octobre 2017, comme auditeur de l'institut National des Hautes Études de la Sécurité et de la Justice (INHESJ), le colonel de gendarmerie William VAQUETTE expose les inquiétudes qui peuvent se faire jour après l'annonce du président de la République d'une réforme universelle des retraites en France. Pour simplifier, un régime de retraite par points.

Tirant la conclusion que le 11^e rapport (rendu public le 6 octobre 2017) du Haut Comité d'Évaluation de la Condition Militaire (HCECM) n'avait pas vraiment abordé cette perspective pour les retraites militaires, le colonel Vaquette fait une analyse pertinente des conditions particulières d'attribution des retraites pour les militaires.

Rappelant que 400 000 militaires, dont des gendarmes, sont en retraite et que ces militaires sont astreints à une obligation de disponibilité pendant les cinq premières années de retraite (Art L.4231-1 du code de la Défense), le colonel parle de l'inquiétude grandissante des gendarmes, alors que 54 000 Emplois Temps Plein (ETP) devront être recrutés dans la même période, soit la moitié des effectifs de la gendarmerie.

La nomination d'un Haut-commissaire aux retraites chargé de « **créer un système universel de retraites où un euro cotisé donnera les mêmes droits quel que soit le moment où il a été versé, quel que soit le statut de celui qui a cotisé** » peut inquiéter les militaires et les gendarmes qui bénéficient d'un régime dérogatoire actuellement.

Le rédacteur du mémoire en vient ensuite à poser les problèmes professionnels des gendarmes, considérant notamment que cette **profession** est dite « **super-active, avec un risque particulier ou des fatigues exceptionnelles** » (rapport sur la retraite des agents de la fonction publique, juillet 2014, sénateur Francis Delattre). Horaires décalés, travail de nuit, contraintes physiques marquées, environnement agressif et rythme de travail soutenu sont des sujétions à prendre en compte. Elles laissent des traces durables avec une espérance de vie moindre que les autres actifs ou sédentaires. Il rappelle que **11 000 retraités** perçoivent actuellement une **pension militaire d'invalidité**.

Le tout prouve que les gendarmes partent en retraite en moins bonne santé, même s'ils jouissent de leur retraite plus tôt en moyenne. Dans cette optique on verrait mal un soldat de la loi sexagénaire au front (OPEX ou OPINT) ou faisant la guerre à la délinquance après 60 ans.

Concernant les violences physiques ou verbales contre les gendarmes, il est rappelé notamment les attaques de casernes à Grenoble ou en Corse avec **196 attentats à l'explosif depuis 20 ans** (dont **7 assassinats dans les années 80**). Entre 2012 et 2016 il est constaté une augmentation de 52 % des agressions et de 221 % pour celles commises avec arme. L'outre-mer est particulièrement touchée par ces violences, pour l'essentiel contre les gendarmes. Mayotte voit une explosion des agressions, en 2016 on déplore 6 767 blessés contre 5 922 en 2012. Au total, **147 gendarmes sont morts en service depuis 2004**, c'est-à-dire plus que sur les théâtres d'opérations de l'armée française. Quand on y ajoute les traumatismes psychologiques (12 720 consultations en 2016), on voit que les bonifications outre-mer ou en Corse ne sont pas usurpées.

Le colonel Vaquette pose ensuite les sujétions familiales importantes pour les gendarmes en rappelant que le service, en tout temps et tout lieu, entraîne une mobilité fonctionnelle et géographique considérable, notamment pour les officiers. Les conséquences sur la famille sont : le travail du conjoint, la scolarité des enfants et l'obligation de résidence en caserne. Il signale que les gendarmes divorcent plus que la moyenne nationale (4 500 divorcés actuellement).

Retraites militaires

L'avenir selon la réforme souhaitée :

Actuellement, il existe trois techniques principales pour le calcul des retraites : Les annuités, les points (RAFP actuelle) ou les **comptes notionnels** (méthode suédoise). C'est de cette dernière technique que le gouvernement vaudrait s'inspirer.

Ce principe de retraite par points repose sur :

- La constitution d'un « **capital virtuel** ». Chaque assuré est titulaire d'un compte individuel qui sert de calcul sans accumulation financière pour provisionner les engagements du régime.
- Le montant de la pension est proportionnel au capital virtuel accumulé à la liquidation des droits à partir d'un « **coefficient de conversion** » qui prend en compte l'âge de départ à la retraite, l'espérance de vie, le taux de revalorisation de la pension pendant la période de retraite.

La principale difficulté réside dans la transition progressive de l'ancien vers le nouveau régime. Les données pour tous les régimes, le financement de l'ancien régime, la double affiliation ancien/nouveau, la valorisation des cotisations passées et le maintien des droits de l'ancien régime sont autant de difficultés qui vont se poser.

On voit bien que cette réforme – qui a demandé de nombreuses années de mise en place en Suède – pose tout le problème des multiples régimes actuels en France, dont celui de la fonction publique et des militaires.

Le colonel Vaquette conclue en disant que les éléments spécifiques des pensions militaires et des gendarmes devraient être intégrés dans ce nouveau schéma de calcul par l'introduction d'un « **coefficient de conversion majoré** » avec pour effet majeur de préserver le taux de remplacement moyen en vigueur aujourd'hui. Ce serait la juste reconnaissance de la Nation à l'égard des militaires et des gendarmes.

Avis de l'UNPRG :

La conclusion du rédacteur fait ressortir une simple « compensation » dans un régime qui serait universel, quel que soit le métier exercé. Or, on ne peut pas aborder cette réforme en disant que le militaire est un salarié comme les autres alors qu'il s'engage pour une disponibilité totale et même à risquer sa vie s'il le faut. Pas de droit de retrait pour lui quand les circonstances s'avèrent les plus dangereuses. Cette réforme des retraites, par une remise à plat totale des régimes, dont celui des militaires, est inquiétante et dangereuse s'il s'agit de mettre tous les citoyens au même régime. Les sujétions de la condition militaire et celles plus particulières de ceux qui sont chargés de la défense et de la sécurité du Pays ne peuvent être mises au même plan au moment de la retraite. Comme développé plus haut, les métiers militaires, et ceux de la sécurité en général, doivent sortir de la règle commune. Considérant les engagements consentis pendant la carrière de ces personnels (jusqu'au sacrifice suprême de leur vie), il serait injuste « d'oublier » la particularité du métier des armes lorsqu'ils quittent le service actif.

Le moment venu, l'UNPRG, au sein des instances de concertation, devra mettre en exergue tous les points développés ci-dessus afin de garantir aux futurs retraités militaires de la gendarmerie une reconnaissance de leur statut particulier dans la chaîne des métiers.

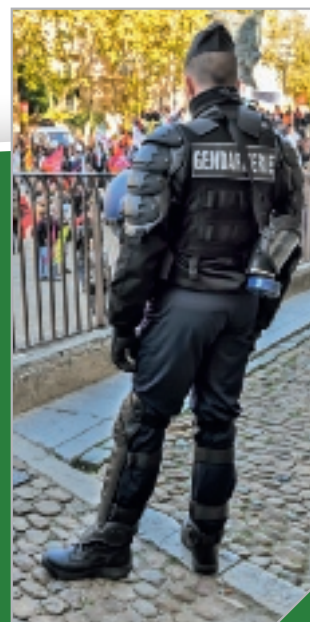
Gérard SULLET

Secrétaire général national



Comme vous pouvez le constater, les associations, les retraités de la gendarmerie ont souvent une longueur d'avance dans le lobbying effectué auprès des pouvoirs publics et notamment des parlementaires... Il suffit pour cela de lire le rapport établi par la députée Corinne VIGNOT de la commission des affaires sociales sur le projet de loi de finances pour 2018, tome IV, régimes sociaux et de retraite... Édifiant !

Cette réforme structurelle impactera les générations futures de retraités de la Police et de la Gendarmerie. Elle devra, impérativement, prendre en compte la spécificité de notre engagement et toute la difficulté de notre métier. Le SCS-CDFT mettra tout en œuvre pour que ce projet de réforme intègre totalement cette reconnaissance mais, fasse également disparaître les disparités entre policiers et gendarmes, qui n'ont plus de sens au XXI^e siècle.



Réflexions sur la Police de Sécurité du Quotidien :

« La PSQ, un échec annoncé, ... à moins que... »



[Christophe MIETTE |
Délégué zone SUD]

Comment croire que la lumière pourrait jaillir d'une vaste consultation nationale et que l'on puisse extraire et analyser la substantifique moelle dans l'enchevêtrement de centaines de milliers de réponses ? Rappelons-nous celle qui devait récemment sonder le moral des troupes ! Alors, illusion ou pas d'une participation collective au lancement d'un avion, pour l'instant, sans pilote ? Pendant ce temps, les acteurs de terrain sur les ZSP ne participent à aucune réunion spécifique et le corps de conception, dans sa grande solitude, phosphore sur un concept inexploré : La Police de Sécurité du Quotidien. Faisons grâce d'une terminologie simplificatrice, qui n'a pour but que d'éviter toute comparaison avec la police de proximité, pour nous intéresser qu'au fond.

Dans l'ignorance, on s'apprête donc à reproduire les vieux schémas, consistant à recueillir l'assentiment aveugle de hauts responsables qui s'érigent déjà en VRP d'un PNI, produit non identifié. On sait ce que donnent les réformes lancées, au pas de charge, pour faire plaisir à l'autorité politique. Elles avortent, non sans avoir brûlé des énergies inutiles, et gaspillé du temps et de l'argent.

La physionomie des territoires, à priori concernés par la PSQ, n'a plus rien à voir avec le paysage qui permettait à nos bons vieux proximiens d'évoluer sourires aux lèvres et mains tendues. Les armes circulent de façon exponentielle et font couler le sang régulièrement, l'économie souterraine est le pôle emploi des quartiers, le communautarisme érige des murs invisibles mais bien réels, et l'islamisme se répand dans les têtes, comme un vent de sable balayant nos certitudes républicaines de laïcité.

Toulouse et ses cinq ZSP n'échappent pas à ce vaste gâchis. Le laboratoire expérimental successivement de la police de proximité, des zones sensibles et enfin des zones de sécurité prioritaire, n'a permis que de ravir la médaille des agglomérations les moins sûres, supplantant Marseille dans la délinquance générale.

Avant même de réfléchir sur les contours de la PSQ, acceptons le postulat qu'aucune expérience ne sera viable tant que l'on aura pas mis les moyens pour pacifier ces territoires.

Les habitants des quartiers difficiles ne demandent pas qu'on leur explique une énième démarche pour porter plainte, qu'on leur garantisse, sans y croire, une réponse rapide d'une justice saturée, ni qu'on redouble d'efforts de peinture pour mieux les accueillir. Ils veulent simplement qu'on leur assure un quotidien dans lequel ils n'auraient pas besoin de saisir la justice.

En 2008, 200 policiers étaient fidélisés sur la Division Mirail. Aujourd'hui, cette entité placée aux avant-postes des difficultés a perdu 50 fonctionnaires, au gré de réformes inconséquentes assorties d'une pénurie chronique en personnel. (Dernière sortie d'école : 0 gardiens affectés sur Toulouse).

De la même manière que des énarques parisiens privent cette ville du TGV, au motif qu'elle bénéficie du rayonnement d'Airbus, la DRCPN ne la considère pas comme prioritaire du fait qu'elle est en pole position pour les demandes de mutation. Résultat des courses, tel un nombre d'or, les effectifs de la DDSP 31 sont figés dans le marbre, alors que la ville rose enregistre la plus forte progression démographique de France, depuis plusieurs années. De fait, maintenir les effectifs des Brigades de Soutien de Terrain (BST) au-dessus du seuil vital relève de l'exploit. Ces forces qui s'impliquent, sans compter, dans la lutte contre les trafics, et les violences urbaines, et grâce auxquelles pas une once de territoire n'est abandonnée aux délinquants, sont au bord de la rupture, soumis à l'aléa d'un personnel malade ou blessé. Avec leurs collègues de la BAC, leur détermination est infaillible, alors qu'ils assistent à la spoliation de leurs avancements normalement attribués aux ZSP.

Or, sur l'autel de pseudos économies, des moyens ont été sacrifiés en occultant la gravité de la situation. Le parc roulant, sous dimensionné, par rapport aux besoins, est vieillissant, entraînant des coûts fara-mineux en réparation.

Mais la gestion du matériel atteint le paroxysme de l'incohérence, en évitant de doter les ZSP de véhicules neufs et performants, par crainte qu'ils ne soient dégradés lors des violences urbaines. La violence des quartiers est perçue comme une fatalité et non comme la conséquence d'une raréfaction des moyens. On finit par objectiver notre incapacité à la circonscrire. Chacun rejetant la responsabilité sur l'indigence des politiques passées.



Ce catalogue des besoins est maintenant connu de tous après la médiatisation de la colère policière. Les promesses de nouvelles dotations commencent à se concrétiser. Alors pourquoi le nouveau matériel n'arrive-t-il pas en priorité sur ces zones sensibles ?

À force de prôner l'équité entre les DDSP, dans le seul souci de ne pas froisser les susceptibilités, on vide de leur substance les efforts du Ministère.

Les images d'immeuble « tenu » par les dealers dans les quartiers ont, à elles seules, minimisé l'efficacité des ZSP, concept déjà périmé aux yeux des bailleurs. Si l'abondement des effectifs n'était pas au programme des ZSP, la finalité était de maintenir des forces à l'intérieur d'un périmètre. Une mission impossible quand la police doit mutualiser ses troupes pour répondre quotidiennement aux centaines d'appels 17. Arrêtons de nous mentir ! La guerre qui se livre contre les trafics et leurs cortèges de violence s'installe pour longtemps et réclamera des moyens exorbitants.

Alors, y-a-t-il urgence à rétablir une proximité, un lien avec la population ? Clairement, oui. L'analyse gouvernementale est bonne. Mais, pas plus que de créer préalablement les conditions pour une sécurité optimale, palpable, que l'on doit à nos concitoyens de quartiers comme à ceux des centres-villes.

N'inversons pas la problématique. La PSQ ne sera jamais l'alpha et l'oméga d'une sécurité idéale, économe en moyens. Elle viendra s'inscrire positivement dans l'éventail large de dispositifs.

PSQ : Quels objectifs et avec qui ?

La PSQ aurait pour ambition d'améliorer le recueil du renseignement. Dont acte, l'objectif est louable. Mais tous les policiers travaillant sur les quartiers ont pu évaluer l'omerta qui lie les langues par peur des représailles. La parole ne sera pas libérée uniquement parce que des effectifs seront déployés par la PSQ. La loi du silence ne reculera que lorsque les auteurs de menaces ne représenteront plus un danger immédiat. Au moment de concrétiser l'allègement procédural, il s'agirait aussi de rendre plus faciles les témoignages sous X. On connaît les réserves du Parquet, préférant limiter cet outil à la sphère anti-terroriste, alors que les enjeux de l'économie souterraine appellent son développement.

Concernant les informations sur la mouvance islamiste, tous les policiers sur les quartiers font remonter les signalements jusqu'aux services spécialisés (RT-RI). Les événements récents ont amené une prise de conscience et permis de réagir systématiquement afin qu'il n'y ait pas de déperdition de l'information. Les rouages sont bien huilés. Pour autant, là encore, la chappe de plomb est bien plus épaisse au sein de la population. On aurait pu croire qu'après l'attentat de Charlie, les services de police allaient crouler sous les signalements. Il n'en est rien. La peur paralyse les meilleures volontés. Des responsables de certains lieux de culte toulousains évincent des salafistes trop turbulents, sans avertir la police, ou ne le signalent que bien après. Une façon de ne pas se placer sous la menace des groupes les plus violents. Dans les Préfectures, les chargés des cultes sont-ils suffisamment identifiés ? Les responsables des Mosquées sont-ils réunis régulièrement pour les placer face à leurs responsabilités, pour connaître leurs difficultés liées aux tentatives de prise de contrôle des salafistes, pour passer des messages institutionnels ?

N'attendons pas de la PSQ un miracle. Bien sûr, toute information collectée est importante et peut amener à neutraliser une action en préparation. Mais, la lutte contre l'islam radical ne peut être

appréhendée, sur le long terme, qu'avec les moyens consacrés au milieu fermé. Là aussi, les efforts de dotation de moyens des services spécialisés doivent être à la hauteur du défi. Comme en matière d'économie souterraine, le combat contre le salafisme profondément ancré sur ces territoires ne fait que commencer.

La PSQ a, par contre, toute sa place dans le relationnel avec la population. Les liens tissés lors des réunions police population, ou avec les Délégués Cohésion Police Population peuvent être améliorés. La demande est forte.

Dans un paysage où les représentants des bailleurs n'osent plus s'aventurer sur les barres d'immeuble au-delà de 10 heures, où les travaux de réfection ne peuvent plus se faire sans un recours aux sociétés de vigiles, où la médiation associative est en déshérence, où le discours des maires de quartier n'est pas audible, où le champ social et éducationnel (cours de soutien scolaire) est occupé par les associations islamiques, où les services départementaux exercent régulièrement un droit de retrait face à la violence, où les représentants de l'Éducation nationale placent les élèves en confinement pendant les salves de tirs à l'extérieur, où la déscolarisation est galopante, où les CAF demandent une protection pour recevoir des individus virulents...

... Oui, la Police est le seul bastion de l'État qui ne s'effrite pas encore...

... Oui la communication avec la population est nécessaire. La question est de savoir avec qui ?

Si le projet de la PSQ est de déshabiller des policiers engagés depuis des années dans la répression, il est voué à l'échec. Si les BST ont des résultats plus qu'honorables sur les quartiers, c'est parce qu'ils sont clairement identifiés comme une police qui interpelle les délinquants. Le respect des forces de l'ordre qui se perd malheureusement aujourd'hui, découle souvent de la crainte qu'ils inspirent. L'armement collectif, les gilets tactiques, les tenues MO, sont visibles et calment des situations tendues en dispersant les auteurs de troubles.

Demander aux BST, identifiées à l'instar des BAC, comme des unités performantes et intégrées dans leur environnement, de déambuler dans les quartiers en quête de contacts, aurait un effet dévastateur sur les délinquants. Ce serait un signal négatif suggérant la possibilité d'une reprise du territoire. De nos jours, les dealers font tourner leur entreprise 24 h/24. Ils cherchent en permanence à étendre leur espace. Les BST ont des rapports avec la population, mais leur mission principale est de se projeter de façon dynamique sur des situations de crise. Attention au piège dans lequel la « Pol-Prox » est tombée en évitant les endroits chauds pour conserver la sympathie de certains jeunes des quartiers.

Les forces des UIPS, ex SG, pourraient prendre cette mission de contact à la condition d'évoluer exclusivement sur leur secteur. Or, l'UIPS du Mirail prend des missions police secours sur l'ensemble de la circonscription, à la demande d'un CIC dépassé par des avalanches d'appels 17. Le manque d'effectif de ces unités police secours sur la DDSP 31 est crucial et a des conséquences sur le fonctionnement. Ainsi, il a conduit à ne pas pouvoir mettre en place sur certains sites, le régime horaire du vendredi fort, susceptible de dégager une plus grande occupation du terrain dans les moments les plus névralgiques et de créer des conditions de travail plus favorables aux fonctionnaires.

Un cercle vicieux se met en place, lorsque le manque d'effectifs des UIPS amène à engager des BST ou des BAC sur des missions police secours. Le dévoiement fréquent des unités spécialisées grève le moral des troupes. On connaît les solutions simples pour gérer positivement les UIPS, en l'état. Elles consistent à se débarrasser des missions indues, gardes hôpitaux, transports des détenus, assistance d'huissiers sur des expulsions qui ne sont pas à risques, sécurisations chronophages de certains sites hors contexte Vigipirate pouvant être dévolues à la PM (surveillance des collèges et lycées en prévision de blocages lors des manifestations, surveillance des établissements scolaires visant à rassurer les enseignants à la suite de rixes...), etc. Depuis le temps que ce constat est fait, les lignes ne bougent pas, parce que les autres administrations concernées ne sont pas en mesure de prendre la charge.

Est-il légitime de penser que la PSQ puisse ne concerner en priorité que la Police Municipale ?

Entretenir un rapport étroit avec la population n'est-il pas le souci majeur d'un Maire ? Peut-on considérer que le maintien d'une Police municipale sur le périmètre de l'hypercentre d'une ville risque de délaisser les populations des quartiers jugées moins concernées par la vie de la cité ? À Toulouse la



PM a doublé ses effectifs au profit d'une politique favorable à la sécurité. Cependant, malgré cet effort incontestable, **la PM n'est pas assez présente sur les quartiers sensibles, d'où un manque de crédit dans la population qui ne voit que sa mission de verbalisation.** Les réunions Police population malmènent souvent les représentants de la PM, en raison du décalage entre les promesses électorales et leur absence sur le terrain. En effet, un protocole avec la Police nationale souligne que les effectifs municipaux ne peuvent évoluer sur les quartiers que jusqu'à 14 h. Forte de cette limite, incompréhensible dans le contexte actuel d'une PM armée, la PM disparaît de ces secteurs. À vouloir trop imiter leurs cousins de la PN, les patrouilles PM se font majoritairement motorisées, ce qui empêche naturellement le contact avec la population. Les seuls moments où elle remplit sa mission de proximité sont les jours de marchés. **La PM doit investir les quartiers, non pas à la façon des BST ou des BAC, mais justement en renouant plus encore avec la population.**

L'avenir des Délégués Cohésion Police Population semblait, incertain, au même titre que les réservistes pour des raisons de budget. Ces officiers honoraires ont fait le choix de servir la police en sillonnant les quartiers. Lors de leur création, peu de monde aurait misé sur la plus-value qu'ils pouvaient amener. Puis, au fil du temps, leurs rapports se sont étoffés pour traduire fidèlement l'ambiance des quartiers, mission autrefois remplie par les RG, tombée en désuétude. Aujourd'hui, et sans formation particulière autre que leurs expériences personnelles, ils font le lien avec des habitants enclins à communiquer, avec des associations culturellement peu favorables à la proximité policière, et tiennent même des permanences. Les conseils qu'ils prodiguent sont prisés et rassurent les plus inquiets. On vient les voir pour régler des contentieux, pour obtenir des rendez-vous avec des administrations, plus rarement pour donner des informations à la police de façon anonyme. La police des quartiers peut, par leur médiation, passer des messages, par exemple en matière de lutte contre les cambriolages. L'Éducation nationale les sollicite pour intervenir auprès des élèves et les sensibiliser à certaines thématiques.

Pourquoi ne pas imaginer de renforcer les DCCP, afin de mieux couvrir ces territoires et de rencontrer le plus de monde possible ? Ils évoluent en civil, pour le compte de la police, en lien avec les Délégués du Préfet, ce qui facilite les rapports avec des habitants qui ont bien compris leur rôle. Et si, mieux structuré, cette mission de PSQ leur était confiée, en complément d'autres acteurs ?



En tout état de cause, si la mission de Police de Sécurité du Quotidien vise à rapprocher la population de sa police, elle ne pourra gagner en crédit que si l'on se donne pour objectif principal de faire reculer la délinquance en stoppant la paupérisation des moyens accordés aux forces de sécurité.

Reste à déterminer avec qui, un choix décisif qui peut aggraver la démobilisation des troupes, en rajoutant une couche au millefeuille indigeste des missions qu'on leur assigne.

TEMPS DE TRAVAIL

Report de repos

**Encore une fois,
le SCSI avait raison et le Conseil d'État condamne l'administration...**

Après son recours européen sur les garanties minimales des temps de travail et de repos, le SCSI obtient une nouvelle victoire en justice en faisant annuler par le Conseil d'État la compensation « heure pour heure » des reports de repos !

Depuis des années, les cadres de la Police Nationale ne voyaient leurs reports de repos compensés qu'à hauteur du temps de travail effectué : 3 heures travaillées un dimanche n'impliquaient que 3 heures de compensation, et en pratique souvent rien pour les chefs de service.

Or les textes européens et nationaux garantissent le droit à un repos hebdomadaire d'une durée minimale et continue ! Pour les policiers de tous corps et de tous grades, selon le décret de 1995, « ce repos hebdomadaire peut être exceptionnellement reporté si l'intérêt du service l'exige », ce qui signifie qu'il peut être décalé à une autre date tout en devant conserver sa durée minimale et continue.

Pour les agents du CEA, ce décret est complété par un arrêté de 1974 qui prévoit non seulement le respect de la durée minimale et continue, mais aussi des majorations (par exemple pour un report du repos légal – dimanche – et quelle que soit la durée du travail effectuée, la compensation est de deux journées).

Pour les cadres, aucune précision ne complète le décret de 1995, qui, en tout état de cause, ne prévoit pas la possibilité de « fractionner » le repos hebdomadaire pour ne restituer ensuite que le temps de travail effectué, comme l'imposait à tort une note DGPN du 17 février 2016.

Conclusion :

Les termes de la note DGPN ne résultant pas du décret de 1995 et n'ayant pas fait l'objet d'une consultation du CT, ils sont annulés par la décision du Conseil d'État du 18 octobre 2017 !

Le SCSI rappelle que les temps de repos sont essentiels à la protection de la santé au travail, pour tous les corps et tous les grades.

La prise des repos hebdomadaires n'est pas incompatible avec les responsabilités des cadres de la Police Nationale !

Itinéraire d'un syndicalisme dépassé...

Nous venons d'apprendre aujourd'hui ce qui se tramait depuis bien longtemps...

L'UNION des officiers rejoint l'UNSA, dans un premier temps cette structure cohabitera avec l'UNSA Officiers, soit deux structures pour le prix d'une !

Pendant que le SCSI-CFDT se bat pour l'avenir des officiers, pour faire appliquer le protocole de 2016, bataille pour faire identifier le temps de travail et assurer de justes récupérations physiologiques, fait condamner le Ministre sur le report de repos, le secrétaire général de l'union continue son petit tour du monde des confédérations syndicales.

En tant que membre du bureau national de Synergie officiers, il a signé le protocole de 2007 qui a fait tant de mal aux officiers, sacrifiant notamment sur l'hôtel des amitiés politiques et de la carrière de son SG, l'ensemble de leur temps de travail.

Ensuite, il a créé une structure au sein de Force Ouvrière, multiplié les tracts mensongers pour alimenter une démagogie totalement contradictoire avec la politique d'une fédération qui n'a eu de cesse de taper sur les officiers. Cette même confédération n'a pas signé le protocole de 2016 en affirmant qu'il était trop favorable aux officiers et commissaires !

Aujourd'hui à 59 ans, le secrétaire général de l'Union des Officiers, rejoint le SCPN au sein de l'UNSA, confédération qui a signé le protocole de 2016 et qu'il n'a cessé de dénoncer. Il cohabitera donc avec l'UNSA des officiers en attendant un rapprochement prochain sous le nom de « L'Union des officiers-Unsa » en vue des élections professionnelles... À chaque élection, une bannière différente. Pour les prochaines, il reste encore la CGT ou SUD !

« Un large avantage donné aux commissaires et officiers

Le coût global des mesures en faveur des commissaires et des officiers pour 2017 est estimé à 8 millions d'euros.

Cette enveloppe vient alimenter le repyramidage du corps, la création de grades fonctionnels, le GRAF, les postes de chefs de service, ISSP, IRP... ».

**extrait de la dernière revue de SGP-FO*



La Fontaine n'est plus de ce monde, dommage, de cette triste histoire il aurait pu écrire une belle fable, sans moralité, sur ce secrétaire général qui pour exister, aura été capable de manger à tous les râteliers, mais sur le dos des Officiers...

«
**MON SALAIRE
EST MAINTENU
À 100%**
EN CAS D'INCAPACITÉ
DE TRAVAIL* »

En savoir plus : ite.re/scsi 

SANTÉ • PRÉVOYANCE • PRÉVENTION



POUR NOUS CONTACTER

 www.interiale.fr

  N°Cristal 0 970 821 821

APPEL NON SURTAXE

 Rencontrez votre conseiller

Contentieux juridique

Nouvelles victoires du SCSI-CFDT !

L'équité indemnitaire dans la direction des services de police

Suite à plusieurs recours initiés par le SCSI, la justice administrative a contraint l'Administration à se mettre en conformité au droit. Nous pensons ici à l'annulation par le Conseil d'État, le 18 octobre dernier, de l'instruction du DGPN du 17 février 2016 sur le report de repos « pour les agents des corps de conception, de direction et de commandement de la Police Nationale ». Nous pouvons citer également les nombreux recours individuels en cours, mis à disposition de nos adhérents, afin de bénéficier de l'ASA rétroactivement jusqu'à 1995.

Allocation de chef de service

Par ailleurs, le SCSI a intenté des actions judiciaires devant plusieurs tribunaux administratifs ou cours administratives d'appel, pour défendre des officiers ayant succédé à des commissaires sur des postes de chefs de service, sans bénéfice de l'allocation de service, en dépit de missions semblables à leur prédécesseur. Tous ont, ces derniers mois, abouti à une condamnation de l'État, avec des indemnisations jusqu'à 20 à 25 000 euros pour les officiers chefs de service, au sein de différentes Directions. La dernière en date, du 20 octobre 2017, émane de la Cour administrative d'appel de Marseille et précise que « les conditions d'exercice des fonctions ouvrant droit à l'allocation de chef de service sont identiques quel que soit le grade de celui qui les occupe ». La Justice administrative a ainsi exigé que l'Administration ne distingue pas le régime indemnitaire d'un Commissaire de celui d'un Officier de Police (quel que soit son grade) dès lors qu'ils exercent les mêmes fonctions de chef de service.

Outre ces actions pour vous assister personnellement, le SCSI continuera à exercer à plein sa personnalité morale afin de défendre les cadres de la Police Nationale et l'Institution devant les juridictions judiciaires, administratives et européennes.





COMMISSAIRES INFOS

Un site unique ?

Depuis 20 ans, les missions des cadres de la police ont évolué. Le corps de commandement se transforme structurellement : Les missions qui lui sont confiées sont managériales et les modalités de gestion (IRP, notation, etc.) se rapprochent de celles des commissaires malgré les résistances de directions centrales, voire de certains cadres, dans la mise en œuvre.

En outre, la déflation se poursuit et le nombre d'officiers recrutés chaque année depuis 15 ans s'est réduit considérablement. Les promotions d'officiers sont depuis plusieurs années de 70 élèves et le concours d'Officier de Police a été cette année plus sélectif que celui de commissaire. Précisons aussi que les épreuves des 2 concours sont presque identiques depuis 2014.

Ajoutons qu'en égard à un grand nombre de départs à la retraite, et sur insistance des 2 autres syndicats de commissaires, un effort a été fait par le ministère de l'Économie pour recruter exceptionnellement 80 commissaires en 2017. Le niveau des postulants externes n'a pas permis de recruter le nombre important de postes budgétés et, ainsi, il n'est pas exclu que des officiers supplémentaires soient recrutés à l'avenir. Si ce recrutement permettrait de compenser les départs à la retraite des officiers, il accélérerait d'ici 2020 le rajeunissement de ce corps. À défaut, son resserrement en nombre, souhaitable pour le positionnement des cadres, serait engagé. Dans les 2 cas, la mue sur le temps du corps de commandement se confirmera.

Parallèlement, en 2013, l'École Nationale Supérieure des Officiers de Police a fusionné avec l'École de Formation des Commissaires de Police pour ne plus former qu'une seule et même École Nationale Supérieure de Police située sur 2 sites, dont celui de Cannes-Écluse en état de décrépitude.

Désormais, la dynamique en cours de l'évolution de la hiérarchie policière impliquera de plus en plus une **confiance** mutuelle accrue entre l'ensemble des cadres de la Police Nationale, condition essentielle pour être audible tant à l'égard des autorités qui nous dirigent que des institutions qui nous concurrencent. Les services où on trouvait 3 ou 4 commissaires il y a 25 ans

laissent place à des services avec un commissaire et 3 ou 4 officiers.

À ce carrefour de l'évolution de la hiérarchie policière, il est évident qu'il faut saisir la chance du rajeunissement des cadres pour fixer les bases logistiques d'un site unique de formation initiale d'ici 2020, dans l'esprit de l'Académie de Police pour la formation continue, quelle que soit l'arène...

Outre l'économie budgétaire de fonctionnement, n'est-ce pas une marque de respect élémentaire pour le corps de conception que de penser, d'abord, aux conditions de formation des futurs collaborateurs des commissaires et favoriser, ainsi, les conditions de l'osmose hiérarchique ? N'est-ce pas une marque de **confiance** et promotrice d'un management moderne que se doivent de donner d'abord les syndicats représentant le corps de conception et de direction ?

Pourquoi, en effet, le corps des commissaires facilite aujourd'hui les recrutements et la carrière de magistrats, qui n'ont aucune expérience managériale, après une formation accélérée de 6 mois, tout en se montrant sectaire à l'égard des cadres de sa propre institution qui constituent pourtant la moitié de ses rangs ! Avec le président d'un syndicat de commissaires (qui a eu le mérite de la conscience du passe-droits en 2011), le magistrat est le seul à échapper aux règles habituelles de gestion et peut être nommé commissaire divisionnaire en 2 ans, sans autre expérience managériale...

La **confiance** passe par le développement des formations communes mais aussi dans une compréhension améliorée du management mutuel dont l'exercice devrait naître dès les premiers pas de la formation initiale pour 2 corps de management de la Police Nationale, voire une partie du corps d'encadrement.

En prenant la peine d'une analyse moins conservatrice qui prive de s'ouvrir et de penser suivant d'autres vecteurs intellectuels que le corporatisme et le court-termisme électoral, n'irons-nous pas dans le sens de l'Histoire... ?

commissaires@scsi-pn.fr





Élection du Bureau Zonal Ile-de-France

Le bureau IDF a réuni le vendredi 8 septembre 2017, les représentants franciliens du SCSl, en Assemblée Zonale.

Les délégués de service, de section, de département et de direction étaient appelés à procéder à l'élection d'un nouveau Bureau Zonal.

Laurent DIEDRICH, le Secrétaire Zonal en titre, remettait son mandat après quatre années passées à la tête de la Zone IDF. Il a rejoint la CFDT au niveau confédéral et nous lui souhaitons bonne chance dans ses nouvelles attributions.

L'Assemblée Zonale s'est déroulée dans la grande salle du Conseil de la CFDT, dont nous remercions chaleureusement les responsables pour nous avoir mis à disposition cet outil fonctionnel pouvant accueillir l'ensemble de la délégation.

L'équipe proposée aux représentants du SCSl était la suivante :

- Frédéric GRANGER, Secrétaire Zonal
- Éric DEFREMONTE, Secrétaire Zonal Adjoint
- Patricia FAISANT, Trésorière
- Didier RENDU, Délégué Zonal
- Ève PESTEIL, Déléguée Zonale
- Delphine WEISER, Déléguée Zonale

Après consultation de l'ensemble des délégués présents, elle a été élue à l'unanimité.

La nouvelle équipe et son nouveau Secrétaire Zonal ont présenté les principales orientations qu'elle souhaite suivre :

➤ Le nouveau Bureau élu maintiendra, voire renforcera la proximité avec ses collègues des différentes directions en soutenant quotidiennement l'ensemble de ses délégués, qui restent vos principaux relais dans chaque service.

L'année 2018 sera ponctuée par des élections professionnelles. Celle-ci sera cruciale pour notre organisation syndicale qui devra bénéficier de votre total soutien pour lui permettre de disposer des moyens nécessaires à la poursuite de la défense de nos valeurs.

➤ La nouvelle équipe développera les efforts de communication engagés ces dernières années pour que chacun d'entre vous, au cœur des directions puissent bénéficier des mêmes informations.

➤ Dans la gestion de vos carrières, le nouveau bureau suivra avec une grande rigueur les dossiers techniques relevant des cas individuels et de l'intérêt général. Il sera également là pour vous soutenir et vous accompagner dans les moments difficiles de votre carrière.

➤ En coordination avec le Bureau National, le SCSl IDF restera toujours ouvert au dialogue avec l'ensemble des directions d'emploi, et ce, quelles que soient leurs spécificités, mais n'exclura pas des actions de contestation si le statut et les droits des officiers n'étaient pas respectés.

➤ L'équipe IDF défendra le particularisme francilien avec conviction et détermination car nos collègues d'Ile-de-France méritent une attention particulière. Nous poursuivrons nos actions d'informations auprès des différents acteurs publics (Conseil régional IDF, mairies, etc.) pour développer l'accompagnement social (logements, crèches, culture, restauration etc.) qui fait cruellement défaut à l'ensemble de nos collègues et notamment aux jeunes.

Sachez pouvoir compter sur l'implication quotidienne de chacun des membres de l'équipe comme nous savons pouvoir compter sur votre soutien.



L'équipe
du Bureau IDF

Hommage au 36 Quai des Orfèvres

Et voilà, c'est fini. On ne sait plus très bien
D'où vient la décision, mais il fallait partir
Et gagner le Bastion. S'il ne restait plus rien
Sinon quelques cartons, un projet d'avenir,

Nous le comprendrions. Mais les murs sont laissés
Soudain à l'abandon et nul ne sait nous dire
Que demain d'autres hommes viendront pour se hisser
Jusqu'aux mêmes sommets pour à leur tour écrire

Les pages de l'ouvrage qui nous était confié,
Et qui ne sera plus, sans nous, ses enquêteurs,
Qu'un antre décati, poussiéreux, oublié,
Hanté par nos souris. Si traînent des pilleurs,

Survivent à l'outrage d'antiques coffres-forts,
Non pas pour leur seul âge – qu'importe les années –
Mais parce que leur poids est là qui donne tort
Aux vils spéculateurs, à leurs âmes damnées.

Fi du quai des Orfèvres, vive le New 36,
Nous a-t-on rabâché. Nous voilà installés
Entre des Maréchaux dont le charme est bien lisse,
Et le périphérique, dans un coin désolé

Que tous ont refusé. La peinture est humide,
Comme le sont les cœurs, habitués à s'asseoir
sur les toits pour chasser la vision d'homicides,
Dans la contemplation des lumières du soir,

D'une ville battant au rythme des mystères
Qu'élucidaient les gars d'un 36 centenaire,
Bécanant avec joie dans des bureaux austères
Où résonnaient les pas des anciens, de leurs pairs.



Le Monde



[Guillaume
RYCKEWAERT]

La nouvelle loi antiterroriste offre aux forces de l'ordre « des outils mesurés »

Dans une tribune du « Monde », le commissaire de police Guillaume Ryckewaert, membre du Syndicat des cadres de la sécurité intérieure, estime que l'état d'urgence était une mesure prise par défaut, en l'absence de solution plus adaptée. Selon lui, la nouvelle législation pallie ce manque.

Tribune. Le 14 juillet 2016, à midi, le président de la République envisageait, après neuf mois d'application, la levée de l'état d'urgence pour, le soir même, le maintenir, rattrapé par le tragique attentat de Nice... L'état d'urgence a été, il est vrai, une mesure juridique et politique permettant de pallier les insuffisances du droit commun et aussi, disons-le, un déficit d'idées du pouvoir politique et de la haute hiérarchie de l'État. On peut même dire qu'il a été la solution à une certaine panique des autorités, de laquelle la déchéance de nationalité a failli également émerger.

Reconnaissons, d'ailleurs, que dans un premier temps, l'état d'urgence a permis, comme en 2005 lors des émeutes dans les banlieues, de rassurer ponctuellement la population pendant quelques semaines.

Dans le contexte actuel, imaginerait-on voir l'état d'urgence promulgué pour une durée limitée à chaque attentat ? Non. Mesure généraliste excessive face à un problème devenu permanent, l'état d'urgence était une alternative, faute de mieux... Il fallait donc mêler droit et pragmatisme.

Urgence et prévention, les maîtres-mots

La nouvelle loi antiterroriste qui entre en vigueur le 1^{er} novembre y met fin tout en offrant aux forces de l'ordre des outils mesurés : perquisitions administratives (ou « visites domiciliaires »), contrôles facilités aux frontières, assignations à résidence... Une « boîte à outils » juridique dans laquelle les forces de sécurité pourront puiser. Choix équilibré du pouvoir, nous ne considérons pas cette nouvelle loi comme un blanc-seing.

Au-delà de tous les fantasmes superficiels relayés par certains, urgence et prévention au service de la sécurité des citoyens, voilà les maîtres-mots de ce que sera l'usage par les services de police des outils de cette loi. Par exemple, qui sera choqué par une visite domiciliaire réalisée sans attendre chez un proche lillois du terroriste belge qui vient de

commettre un attentat à Bruxelles ? Préfère-t-on rester dans l'inertie conférée alors par le droit commun ou attendre les quelques heures de promulgation éventuelle de l'état d'urgence par le président de la République ?

S'agissant de mesures réservées aux personnes en lien avec un individu ou une organisation terroriste, les craintes quant au non-respect de l'état de droit restent bien loin. Rappelons, à titre d'exemple, qu'une perquisition administrative sera plus protectrice qu'une perquisition judiciaire, puisque le juge des libertés et de la détention devra l'autoriser et un conseil pourra y assister. Autant de garanties qui n'existent pas dans la procédure pénale classique.

Lors d'un concert à risque, jugé tel par un préfet, ne sera-t-il pas rassurant pour des parents voulant y amener leurs enfants que des contrôles d'identité, des inspections visuelles ou des fouilles de bagages seront réalisés pour leur sécurité ?

Cette loi n'est pour autant pas un aboutissement. Elle ne devra pas priver chaque pouvoir, institution ou corporation de se questionner sur ses certitudes parfois surannées. Chacun, y compris nous, syndicats, doit dépasser la seule demande d'effectifs ou de moyens pour aller sur le terrain des idées neuves.

Créer et innover

À quand une vraie réflexion aboutie par exemple sur l'organisation de nos services de renseignement ou la mutualisation concrète de nos forces d'intervention amenées à intervenir sur les attentats ? Pourquoi ne pas envisager, dans nos méthodes, d'appliquer à l'islam radical la culture du renseignement criminel ? C'est à la haute hiérarchie policière de créer et innover.

À quand la prise de conscience par le pouvoir politique de la place du trafic de stupéfiants comme vecteur financier, mais aussi et surtout sociologique du terrorisme dans nos cités ? *Charlie Hebdo*, le Bataclan, Barcelone (et son imam trafiquant de stupéfiants) sont autant de résonances du narco-banditisme. C'est au pouvoir politique d'être courageux et ferme dans ses choix. Face à des délinquants chevronnés et qui font fi des frontières, pensée complexe et prise en compte du temps long sont aussi nécessaires dans les thématiques sécuritaires.

Si chaque institution questionne ses convictions parfois obsolètes avant de critiquer l'institution voisine, nous nous donnerons les chances d'avancer vraiment. Est-il logique qu'à infraction égale un délinquant soit puni plus légèrement dans un territoire davantage marqué par la criminalité et où on devrait faire preuve d'une plus grande fermeté, et inversement plus lourdement dans des territoires français plus épargnés par la délinquance ? Voilà un vrai sujet d'organisation qui conditionne la sécurité d'un pays mais aussi les libertés individuelles dans leur ensemble.

Penser les libertés, c'est aussi penser les moyens de les permettre et le champ collectif nécessaire à leur réalisation. Rappelons-nous qu'il y a sept ans nous étions choqués de savoir qu'en Palestine des femmes puissent commettre des attentats. Il y a trois ans, on pensait aussi les ceintures d'explosifs réservées à l'Irak ou l'Afghanistan. Pensons, dès maintenant, à ce que pourrait être la délinquance dans cinq ou dix ans plutôt que de ressasser de fausses évidences qu'on n'ose plus questionner.



Le SCSI dans les médias



OCRTIS

Après la mise en examen de deux de leurs collègues, des policiers des stuprs déposent les armes. Les agents de police de l'Office central de répression du trafic illicite de stupéfiants (Ocrtis) ont indiqué qu'ils mèneraient d'autres actions de contestation...

Une méthode d'enquête remise en question

« Les policiers ont déposé leurs armes » en signe de protestation, a confirmé à l'AFP Christophe Rouget, porte-parole du Syndicat des cadres de la sécurité intérieure (SCSI). « Ils demandent que les choses soient claires et nettes. Ils agissent dans un cadre légal avec un magistrat et quelques mois plus tard, un autre magistrat vient leur dire que c'est illégal », a-t-il expliqué.

Police de sécurité du quotidien : « Le danger est de refaire à l'exact la police de proximité », estime un syndicat

Guillaume Ryckewaert, du Syndicat des cadres de la sécurité intérieure, estime que la présentation, mercredi, de la police de sécurité du quotidien fait partie d'une campagne de communication du président.



Guillaume Ryckewaert
commissaire de police, membre du syndicat des cadres de la sécurité intérieure

PUBLIC SÉNAT

« C'est l'heure de faire de grandes réformes de la police »

Christophe Rouget, du syndicat des cadres de la sécurité intérieure (SCSI), n'y est pas opposé, mais rappelle les priorités demandées par la profession. « On est y favorable, mais si nous n'avons pas ce préalable des moyens humains, juridiques, technologiques, on n'arrivera pas », nous expose le porte-parole du SCSI, qui réclame « un véritable choc ». « Nous pensons que c'est l'heure de faire de grandes réformes dans la police », considère-t-il.

Selon lui, en plus de répondre aux besoins humains et matériels de la profession, des changements en profondeur sont nécessaires pour faciliter le travail au quotidien. Comme une « simplification des structures de la police », dont le millefeuille serait devenu trop complexe. « Il faut une vraie réforme de la procédure pénale qui est devenue chronophage », plaide-t-il surtout, constatant qu'avec les tâches administratives les agents ont de moins en moins de temps pour leurs missions essentielles.

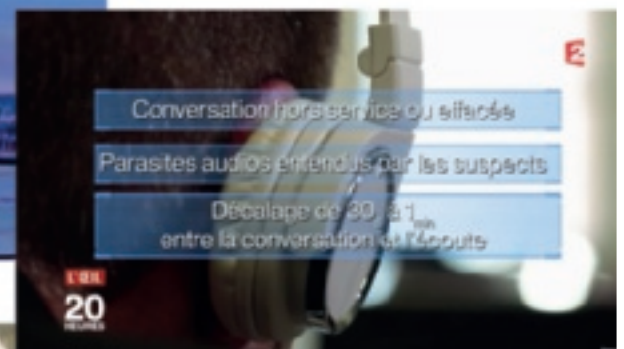




Le Télégramme

Les syndicats plaident pour une « réorganisation structurelle »

Les syndicats Alternative Police et SCSi-CFDT préconisent eux une « simplification drastique de la procédure pénale », une « suppression des tâches indues et une révolution technologique » ainsi qu'une « réorganisation structurelle » pour améliorer les conditions de travail, selon un communiqué transmis jeudi.



”

Nord – Métropole Lilloise

Il compose le 17, insulte et menace

de mort les policiers puis donne son nom et son adresse.



Il appelle les policiers pour les insulter et leur donner... son nom et son adresse

Certains font des efforts surhumains pour camoufler leur identité avant de lancer quelques mauvais canulars ou autres belles injures aux forces de l'ordre. Ici, avec ce Roubaisien, c'est tout l'inverse. Incompréhensible !

Le Roubaisien a appelé l'hôtel de police de Lille et lancé au policier à l'autre bout du fil : « Je vais te buter ! ».

Dans la nuit de lundi à mardi, un jeune homme dégaine son téléphone portable et compose le 17. Dans ces conditions, se placer en numéro caché est inutile. Les services de secours disposent depuis longtemps des outils permettant de lever ce type de camouflage. Pour Y. E., peu importe ! Ce Roubaisien de 21 ans appelle la police et, au fonctionnaire de garde à l'hôtel de police de Lille, explique clairement le motif de son coup de fil. « Je vais te buter ! », annonce le jeune majeur. S'ensuit une série de noms d'oiseaux pas du tout flatteurs à destination des forces de l'ordre.

« Je suis devant la Maison des services des Trois-Ponts ».

« Ce dossier est énigmatique », souffle Charles Lefebvre, l'avocat de la défense. Car son client, entre deux grossièretés, n'oublie pas de se présenter. Donnant son nom, son prénom et – probablement pour aider les policiers dans leur tâche – l'endroit exact d'où il les invective. « Je suis devant la Maison des services des Trois-Ponts », annonce le malotru. Un peu comme on commande une pizza.

« Je m'ennuyais. J'ai appelé pour me venger... ».

Très vite, un équipage de la brigade cynophile déboule sur les lieux. Y. E. choisit alors de s'enfuir, pour être rapidement rattrapé. « Vous connaissez le climat avec les attentats ?, interroge la présidente Audrey Bailleul. Ça vous fait quoi de menacer de mort un policier en cette période ? » « Il n'est pas mort, non plus, balaie le prévenu. Il a l'habitude. » Avant de compléter : « Je m'ennuyais. J'ai appelé pour me venger... ». De quoi ? Mystère. « Pour lui, l'autorité ne représente pas grand-chose », ne peut que constater la procureure Emmanuelle Laudic-Baron. « Cette situation est ubuesque, insiste Charles Lefebvre. Il n'a eu qu'à dire « Venez me chercher ! Je suis là ! » » Sanction : six mois de prison, sans mandat de dépôt.

Brève de tribunal

Le juge : Vous vendiez de la drogue ?

Le prévenu : Monsieur le juge, je ne revendais pas des stupéfiants, je faisais du troc !

Le juge : Ah Bon ? et contre quoi ?

Le prévenu : Ben contre de l'argent, évidemment !

”

”



Toulouse : Il demande du feu à des policiers en civil pour allumer... son joint

FAITS DIVERS

Un jeune homme de 19 ans a été interpellé dimanche soir alors qu'il s'apprêtait à fumer un joint, pas très discrètement...

Mauvaise pioche. L'odeur du cannabis avait déjà dû lui monter à la tête. Dimanche soir, des policiers de la Brigade Anti-Criminalité (BAC) sillonnent le quartier de Sauzelong, lorsqu'ils sont apostrophés par un jeune homme de 19 ans.

Placé en garde à vue

Ce dernier leur demande du feu pour allumer son joint, ne remarquant pas qu'il s'agit de policiers en civil. Comme quoi, l'habit ne fait pas le moine. Le jeune homme, qui est déjà connu des services de police, avait sur lui une certaine quantité de cannabis pour « sa consommation personnelle ». Il a été placé en garde à vue.

”



Des policiers tentent d'arrêter des flics déguisés en dealers : une baston s'ensuit

À Détroit, une descente anti-drogue a tourné à la rixe entre policiers de deux commissariats voisins.

Pour une opération anti-drogue dans un quartier de Détroit, des policiers se sont fait passer pour des dealers dans le but d'arrêter des acheteurs potentiels. Au lieu de cela, ils se sont fait arrêter par des policiers d'un commissariat voisin.

Les faux dealers s'étaient postés dans une maison connue pour être un lieu de trafic, mais ils ne se doutaient pas que leurs collègues du commissariat voisin avaient décidé de faire une descente dans le lieu au même moment. Ils se sont vite retrouvés à terre avec une arme pointée sur eux.

Pour des raisons qui restent mystérieuses, le malentendu n'a pas été clarifié et la rencontre a dégénéré. Une vingtaine de policiers des deux commissariats sont arrivés sur les lieux et se sont mis à se taper dessus. Deux agents ont dû être transportés à l'hôpital, et une enquête a été ouverte pour coups et blessures.

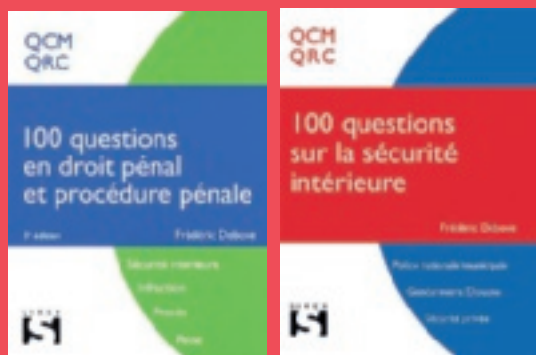
« *C'est probablement une des choses les plus ridicules que j'ai vu dans cette institution* », a déclaré James Craig, le chef de la police de Détroit lors d'une conférence de presse.

Selon le chef de la police, une communication adéquate entre commissariats aurait dû empêcher cet incident. Un des chefs aurait dû prévenir l'autre qu'une opération anti-drogue était prévue à cet endroit. « *Je suis soulagé que personne n'ait été blessé plus sérieusement* », a dit Craig. En 1986 deux policiers en civils s'étaient tirés dessus et étaient morts des suites de leurs blessures. Lors d'une intervention deux policiers en civil s'étaient rendus séparément dans une maison où des coups de feu avaient été signalés. Ne se rendant pas compte qu'ils étaient tous les deux policiers, ils se sont tirés dessus et sont tous les deux morts de leurs blessures.

Pour les Lecteurs

PRÉSENTATION DE LIVRES

Les livres de l'hiver...
une petite sélection du SCSI



100 Questions sur la sécurité intérieure et 100 questions en droit pénal et procédure pénale. Concours police, gendarmerie, sécurité de Frédéric Debove

2 petits livres pour Préparer les épreuves des concours de commissaire et officier de police, officier de gendarmerie, mais aussi des douanes, de l'administration pénitentiaire ou faire le point sur vos connaissances. **Frédéric Debove**, Maître de conférences des Universités, enseignant associé à l'École Nationale de la Magistrature (ENM), à l'École des Officiers de la Gendarmerie Nationale (EOGN) et à l'École Nationale Supérieure de la Police (ENSP).

100 Questions sur la sécurité intérieure et 100 questions en droit pénal et procédure pénale



« Le Renseignement » de Christophe Soulezz

Le renseignement désigne l'action de recueillir, d'exploiter et de diffuser des informations afin d'éclairer les choix stratégiques de la France mais aussi de préserver ses capacités militaires et civiles. Il fait aujourd'hui l'objet de mises en cause de plus en plus fréquentes, en particulier suite aux attentats de 2015-2016. Pour cerner une réalité obscure, mal connue et mal comprise, cet ouvrage conçu par un spécialiste présente l'histoire, les méthodes et les acteurs du renseignement, en France et dans le monde, des origines à nos jours.

Christophe Soulezz, criminologue, est chef de l'Observatoire National de la Délinquance et des Réponses Pénales (ONDRP) au sein de l'Institut National des Hautes Études de la Sécurité et de la Justice (INHESJ). Spécialiste des questions de sécurité, il enseigne notamment à l'École des Officiers de la Gendarmerie Nationale (EOGN), à l'École Nationale Supérieure de la Police (ENSP) et à l'Institut d'études politiques de Paris. Il est le co-auteur de plusieurs ouvrages dont Une histoire criminelle de la France (Odile Jacob), La criminologie pour les Nuls (First) et Comment vivre au temps du terrorisme (First).

« Le Renseignement » de Christophe Soulezz

**Bonne lecture
et gardez-vous bien
jusqu'au prochain numéro !**

BULLETIN D'ADHÉSION 2018

Renseignez ce bulletin d'inscription et remettez-le à votre délégué, ou retournez-le directement à l'adresse du Bureau National ci-dessus.

NOM : **Prénom :**

Grade : **Matricule :**

Date de naissance : .. / .. /

Fait à :

Direction : **Service :**

Téléphone : **E-mail :**

(Signature)

Adresse :

COTISATIONS 2018

Élève Lieutenant/Commissaire	20€	Commandant Divisionnaire E.F.	162€
Lieutenant/Commissaire stagiaire	20€	Commissaire	162€
Lieutenant	90€	Commissaire Divisionnaire	171€
Capitaine	117€	Contrôleur / Inspecteur Général	183€
Commandant	144€	Retraité : 43 € – Veuf(e) : 20 €	

Le montant de la cotisation inclut le service d'assistance juridique et le secours financier – décès.

Il est à 66 % déductible du montant de l'impôt sur le revenu.

(Coût réel : Lt : 30 € ; Cne : 39 € ; Cdt : 48 € ; CD-EF/Cre : 54 € ; CD : 57 € ; CG-IG : 61 €)

Modes de règlement → ☐ Chèque(s) bancaire(s).
☐ Chèque(s) bancaire(s) pour 2016, puis prélèvement automatique.
☐ Prélèvement automatique* en ☐ 1x, ☐ 3x, ☐ 6x. **AU TARIF DE 2016 !!!**

(*) *Tacite reconduction.*

Les informations recueillies sont nécessaires à votre adhésion et font l'objet d'un traitement informatique. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA. J'autorise le créancier à envoyer des informations à ma banque pour débiter mon compte conformément à ses instructions. Je bénéficie du droit d'être remboursé par ma banque selon les instructions décrites dans la convention que j'ai passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de mon compte pour un prélèvement autorisé, sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

NOM prénoms et adresse du débiteur

Coordonnées de votre compte à débiter
IBAN (35 caractères maximum)

[illegible]

Code International de votre banque-BIC

□ □ □ □ □ □ □ □ □ □

(11 caractères)

NOM prénoms et adresse du créancier

SYNDICAT des CADRES de la SÉCURITÉ INTÉRIEURE

55, rue de Lyon - 75012 PARIS

ICS. Identifiant créancier SEPA

FR33ZZZ507890

RUM-Référence unique de mandat

SCSICOTIS507890

**Joindre un IBAN-BIC
au présent**

Fait à :

Le :

Signature :

GRILLE INDICIAIRE AU 01/01/2017

GRADE	ÉCHELON	IB	IM	NET INDICIAIRE	TAUX ISSP	ISSP	IRP	RTT	TRANSFERT PRIME-POINT	INDICE PC	TRAITEMENT NET MENSUEL PROVINCE	TRAITEMENT NET MENSUEL ILE-DE-FRANCE
COMMANDANT DIVISIONNAIRE FONCTIONNEL	E.S.	1003	811	3 800,37	21,5 %	817,08	413	56,67	- 13,92	985	4 030,41	4 214,75
	3 ^e	975	790	3 701,96	21,5 %	795,92	413	56,67	- 13,92	960	3 935,93	4 117,72
	2 ^e	909	740	3 467,66	21,5 %	745,55	413	56,67	- 13,92	899	3 711,82	3 887,56
	1 ^{er}	881	719	3 369,25	21,5 %	724,39	413	56,67	- 13,92	874	3 617,33	3 790,53
COMMANDANT DIVISIONNAIRE	E.S.	1003	811	3 800,37	21,5 %	817,08	600	56,67	- 13,92	985	4 191,59	4 380,71
	3 ^e	975	790	3 701,96	21,5 %	795,92	600	56,67	- 13,92	960	4 097,10	4 284,50
	2 ^e	909	740	3 467,66	21,5 %	745,55	600	56,67	- 13,92	899	3 872,99	4 056,31
	1 ^{er}	881	719	3 369,25	21,5 %	724,39	600	56,67	- 13,92	874	3 778,51	3 960,11
COMMANDANT DE POLICE	5 ^e	909	740	3 467,66	21,5 %	745,55	413	56,67	- 13,92	899	3 711,82	3 887,56
	4 ^e	861	704	3 298,96	21,5 %	709,28	413	56,67	- 13,92	855	3 550,51	3 721,88
	3 ^e	818	670	3 139,64	21,5 %	675,02	413	56,67	- 13,92	814	3 397,83	3 566,17
	2 ^e	765	630	2 952,20	21,5 %	634,72	413	56,67	- 13,92	765	3 218,66	3 383,73
	1 ^{er}	732	605	2 835,05	21,5 %	609,53	413	56,67	- 13,92	735	3 106,32	3 269,35
	E.E.	838	686	3 214,61	25,5 %	819,73	378	56,67	- 13,92	861	3 540,65	3 709,85
	10 ^e	810	664	3 111,52	25,5 %	793,44	378	56,67	- 13,92	833	3 438,96	3 605,49
	9 ^e	758	625	2 928,77	25,5 %	746,84	378	56,67	- 13,92	784	3 258,31	3 421,24
CAPITAINE DE POLICE	8 ^e	718	595	2 788,18	25,5 %	710,99	378	56,67	- 13,92	747	3 118,95	3 279,43
	7 ^e	676	563	2 638,23	25,5 %	672,75	378	56,67	- 13,92	707	2 970,61	3 128,48
	6 ^e	637	533	2 497,65	25,5 %	636,90	378	56,67	- 13,92	669	2 831,84	2 987,25
	5 ^e	596	502	2 352,38	25,5 %	599,86	378	56,67	- 13,92	630	2 688,28	2 841,15
	4 ^e	558	473	2 216,49	26,5 %	587,37	378	56,67	- 13,92	594	2 573,90	2 724,41
	3 ^e	517	444	2 080,60	26,5 %	551,36	378	56,67	- 13,92	557	2 438,89	2 601,59
	2 ^e	480	416	1 949,39	26,5 %	516,59	378	56,67	- 13,92	522	2 309,20	2 468,31
	1 ^{er}	444	390	1 827,55	26,5 %	484,30	378	56,67	- 13,92	489	2 189,06	2 344,84
	stagiaire	359	334	1 565,13	26,5 %	414,76	143	56,67		419	1 733,78	1 876,78
	élève	335	317	1 485,47	10,0 %	148,55					1 258,63	1 325,43

* Valeur du point d'indice 4,6860.



RÉMUNÉRATIONS MOYENNES

MENSUELLES DES COMMISSAIRES

EN FONCTION AU 01/01/2017

GRADE	ÉCHELON	IM	TRAITEMENT BRUT	ISSP	IRP	TRANSFERT PRIME-POINT	TRAITEMENT NET MENSUEL ILE-DE-FRANCE	TRAITEMENT NET MENSUEL PROVINCE
COMMISSAIRE GÉNÉRAL	HED3	1274	5 970,00	1 164,15	2 176,00	- 13,92	7 793,42	7 531,58
	HED2	1221	5 721,64	1 115,72	2 176,00	- 13,92	7 555,10	7 300,05
	HED1	1168	5 473,28	1 067,29	2 176,00	- 13,92	7 316,78	7 068,52
	HEC3	1168	5 473,28	1 067,29	2 093,00	- 13,92	7 241,13	6 992,88
	HEC2	1143	5 356,13	1 044,44	2 093,00	- 13,92	7 128,88	6 883,83
	HEC1	1119	5 243,66	1 022,51	2 093,00	- 13,92	7 021,23	6 779,26
	HEBB3	1119	5 243,66	1 022,51	2 093,00	- 13,92	7 021,23	6 779,26
	HEBB2	1090	5 107,77	996,01	2 093,00	- 13,92	6 890,56	6 652,30
	HEBB1	1062	4 976,56	970,43	2 093,00	- 13,92	6 765,07	6 530,39
	HEB3	1062	4 976,56	970,43	2 093,00	- 13,92	6 765,07	6 530,39
	HEB2	1008	4 723,51	921,09	2 093,00	- 13,92	6 522,14	6 294,39
	HEB1	967	4 531,39	883,62	2 093,00	- 13,92	6 337,93	6 115,43
	HEA3	967	4 531,39	883,62	2 093,00	- 13,92	6 337,93	6 115,43
	HEA2	920	4 311,14	840,67	2 093,00	- 13,92	6 127,24	5 910,77
	HEA1	885	4 147,13	808,69	2 093,00	- 13,92	5 969,51	5 757,52
	1 ^{er}	825	3 865,97	753,86	2 093,00	- 13,92	5 700,11	5 495,80
COMMISSAIRE DIVISIONNAIRE	HEBB3	1119	5 243,66	1 022,51	1 833,00	- 13,92	6 784,27	6 542,29
	HEBB2	1090	5 107,77	996,01	1 833,00	- 13,92	6 653,59	6 415,33
	HEBB1	1062	4 976,56	970,43	1 833,00	- 13,92	6 528,10	6 293,43
	HEB3	1062	4 976,56	970,43	1 833,00	- 13,92	6 528,10	6 293,43
	HEB2	1008	4 723,51	921,09	1 833,00	- 13,92	6 285,17	6 057,42
	HEB1	967	4 531,39	883,62	1 833,00	- 13,92	6 100,97	5 878,47
	HEA3	967	4 531,39	883,62	1 833,00	- 13,92	6 100,97	5 878,47
	HEA2	920	4 311,14	840,67	1 833,00	- 13,92	5 890,28	5 673,80
	HEA1	885	4 147,13	808,69	1 833,00	- 13,92	5 732,55	5 520,55
	5 ^e	825	3 865,97	753,86	1 575,00	- 13,92	5 228,00	5 023,70
	4 ^e	787	3 687,90	719,14	1 575,00	- 13,92	5 057,61	4 858,17
	3 ^e	738	3 458,29	674,37	1 575,00	- 13,92	4 837,13	4 643,97
	2 ^e	700	3 280,22	639,64	1 575,00	- 13,92	4 666,16	4 477,87
	1 ^{er}	662	3 102,15	604,92	1 575,00	- 13,92	4 495,77	4 312,35
COMMISSAIRE	SPÉCIAL	825	3 865,97	753,86	1 364,00	- 13,92	5 035,70	4 831,39
	9 ^e	787	3 687,90	719,14	1 364,00	- 13,92	4 865,31	4 665,87
	8 ^e	738	3 458,29	674,37	1 364,00	- 13,92	4 644,83	4 451,67
	7 ^e	700	3 280,22	639,64	1 364,00	- 13,92	4 473,86	4 285,57
	6 ^e	662	3 102,15	604,92	1 364,00	- 13,92	4 303,47	4 120,05
	5 ^e	623	2 919,39	569,28	1 080,00	- 13,92	3 869,63	3 691,21
	4 ^e	586	2 746,01	535,47	1 080,00	- 13,92	3 703,27	3 529,58
	3 ^e	550	2 577,31	502,58	1 080,00	- 13,92	3 541,51	3 372,44
	2 ^e	500	2 343,01	456,89	1 080,00	- 13,92	3 331,23	3 153,76
	1 ^{er}	456	2 136,83	438,05	1 080,00	- 13,92	3 150,94	2 979,11
	stagiaire	381	1 785,38	357,08	279,00		2 086,66	1 928,30
	élève	356	1 668,22	166,82			1 557,23	1 445,32

RÉMY, POLICIER, A BESOIN D'UNE PROTECTION IRRÉPROCHABLE, COMME CELLE QU'IL ASSURE AUX AUTRES.

OFFRE RÉSERVÉE AUX ADHÉRENTS MGP

-20% SUR L'ASSURANCE AUTO*
OU

-10% SUR L'ASSURANCE
HABITATION*

**GMF 1^{ER} ASSUREUR
DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC**



ASSURÉMENT HUMAIN

Appelez le 0 970 809 809 (numéro non surtaxé, du lundi au samedi de 8h à 20h)
Connectez-vous sur www.gmf.fr

*Réduction appliquée la 1^{ère} année pour toute souscription entre le 03/07/2017 et le 31/03/2018 d'un 1^{er} contrat AUTO PASS ou DOMO PASS en tant qu'adhérent de la mutuelle MGP. Offre valable une seule fois, et non cumulable avec toute offre promotionnelle en cours. Selon une étude Kantar TNS de mars 2017.

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - 775 691 140 R.C.S. Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret et sa filiale GMF ASSURANCES. Adresse postale : 45930 Orléans Cedex 9.



« Cette solution
est pensée
et développée
pour protéger
les forces
de sécurité
et leur famille. »

Unéo, MGP et GMF
sont membres d'
UNEOPÔLE
la communauté
sécurité défense